28me Année N° 11 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Vendredi 11 Janvier 1884

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 13
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de Paris et aux bureaux du *Nouvelliste du Nord et du Pas-de-Calais*, 9 bis rue du Curé-Saint-Etienne.
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas* place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 10 JANVIER 1884

LE CONGRÈS EUROPÉEN

L'*Agence Havas* vient de se faire l'écho d'une nouvelle qui circulait depuis plusieurs jours déjà dans les cercles politiques et que tout le monde considérait comme apocryphe.

Sa publication par l'*Agence Havas* dont les attaches officieuses sont connues, lui donne un véritable caractère d'authenticité.

La Russie aurait fait, paraît-il, des ouvertures à la France, afin de provoquer la réunion d'un Congrès européen chargé de trancher toutes les questions relatives à l'Egypte, et de discuter de nouveau d'une façon générale la question d'Orient.

La proposition est habile.

En la formulant, la diplomatie russe espère réveiller nos sentiments patriotiques, et une juste notion de nos véritables intérêts dans la Méditerranée.

Nous avions une situation prépondérante en Egypte ; l'incurie de nos hommes d'État a laissé l'Angleterre se substituer à nous, et remplacer notre influence par son protectorat.

Mais si ce projet, bien difficile à réaliser, puisqu'il n'aura ni l'approbation de l'Angleterre, ni l'approbation de l'Allemagne et de l'Autriche, si ce projet venait par impossible à aboutir, la Russie retirerait de sa réalisation des avantages autrement considérables que la France.

Le Congrès de Berlin a fait une cote mal taillée dans l'éternelle et presque insoluble question d'Orient.

Présidé par M. de Bismarck, dirigé par lui, ce Congrès a laissé en suspens une foule de questions qui peuvent devenir dans la main habile et peu scrupuleuse de M. de Bismarck autant de causes de conflit entre l'Autriche et la Russie.

M. de Bismarck a si bien réussi dans ces projets que tout rapprochement entre les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg est devenu impossible depuis le congrès.

L'Allemagne n'a donc rien à redouter de la Russie qu'elle peut brouiller, quand il lui plaira, avec l'Autriche ; rien à redouter de l'Autriche immobilisée par la crainte d'un conflit avec les Slaves ; elle reste seule contre la France.

Et cet état de choses se perpétuera longtemps, en dépit des efforts de la diplomatie russe.

Il est évident que l'Angleterre se refusera catégoriquement à prendre sa place dans un Congrès dont la seule réunion équivaut à la perte de tous les avantages qu'elle a conquis depuis deux ans dans le Delta du Nil, et sur les bords du canal de Suez.

L'Allemagne s'opposera plus énergiquement encore à ce Congrès qui peut donner à la question d'Orient une solution équitable, par conséquent rapprocher la Russie et l'Autriche, rendre à chacune d'elles sa liberté d'action en cas d'un conflit toujours possible avec la France.

Le refus de l'Allemagne entraîne nécessairement après lui le refus de toute une série de petits Etats qui sont les satellites plus ou moins importants de sa puissance.

Enfin, ce Congrès ne peut se réunir qu'à Saint-Pétersbourg ou à Paris ; c'est-à-dire dans la capitale de l'un des états qui en ont pris l'initiative, à moins qu'on ne choisisse comme lieu de réunion quel que petit pays dont l'influence ne peut faire ombrage à personne.

Or, M. de Bismark s'est habitué à considérer Berlin comme la capitale de l'Europe, et à la faire considérer comme telle par tous ses alliés.

Il nous paraît bien difficile qu'en supposant qu'il acceptât contre toute prévision la réunion d'un Congrès, il tolérât cette réunion ailleurs qu'à Berlin.

Or, il dominera, il conduira ce deuxième Congrès de Berlin comme il a conduit et dominé le premier, c'est-à-dire contre la France.

Nous estimons, pour tous ces motifs, que la proposition russe a très peu de chance, même appuyée par la France, de trouver un accueil favorable auprès des cabinets européens.

Et si ce bon accueil lui était trouvé, il est évident que du Congrès lui-même il ne aurait rien sortir de favorable à notre pays.

Nous parviendrions, peut-être, à reconquérir un peu de notre influence en Egypte, mais nous perdrions tout du côté de l'Europe. Il vaut mieux rester où nous en sommes, et nous borner à témoigner toute notre gratitude à la Russie, pour avoir choisi la France de préférence aux autres Etats pour une action commune.

Pierre Salvat

UN MEETING INUTILE

Diverses chambres syndicales ouvrières de Paris ont organisé, pour dimanche prochain, un meeting public des ouvriers sans travail, lequel aura lieu à la salle Lévis. On ne pourrait qu'applaudir à ces sortes de réunions, si on pouvait espérer qu'elles seront véritablement consacrées à l'étude en commun des questions qui intéressent les travailleurs et qu'il en sortira quelque effet utile. Malheureusement, si on en juge par l'appel que les organisateurs du meeting ont adressé aux ouvriers — nous en avons donné le texte avant-hier — il est à présumer que la réunion projetée de dimanche ne profitera, pas plus que tant d'autres antérieures, à la cause du travail. Les déclamations, les objurgations contre « l'oligarchie bourgeoise et les détenteurs du capital », y tiendront la première ou, pour mieux dire, l'unique place.

Qu'espérer, en effet, comme discussion sérieuse et pratique, d'une réunion dont l'esprit se trouve ainsi indiqué d'avance par ses promoteurs : « La coalition bourgeoise commande à la coalition des exploités... Rien à attendre de cette classe égoïste et insatiable ? » On peut aisément préjuger, d'après ce langage emprunté à toutes les petites feuilles révolutionnaires et anarchistes qui encombrent le pavé des faubourgs de Paris et des villes industrielles, ce qui se dira au meeting de la salle Lévis. Tous les orateurs renchériront les uns sur les autres en fait d'anathèmes contre la bourgeoisie. On criera peut-être : Vive la révolution sociale, et même : Vive la Commune ! mais, quant à discuter, avec quelque sang-froid et quelque compétence, un seul problème social et économique ; quant à rechercher les véritables causes de la crise dont souffrent nos industries, personne n'y songera, et, après avoir bien crié, on terminera la séance par un ordre du jour qui reproduira, sous une forme quelconque, cette déclaration contenue dans l'appel de la commission d'organisation du meeting : « Nous demandons le droit à l'existence par le travail à ceux qui détiennent injustement le capital. »

Ce sont là des phrases qui pourraient être répétées pendant des siècles, sans que le sort des travailleurs s'en trouvât le moins du monde amélioré, car il ne suffit pas, pour faire quelque chose d'utile, d'affirmer le droit à l'existence et le droit au travail ; encore faudrait-il indiquer à quelles applications pratiques correspondent ces affirmations. S'agit-il simplement de la liberté d'association et de l'extension des corporations ? S'agit-il d'une organisation semblable à celle des *Trade's Unions* en Angleterre ? Ce seraient là, incontestablement, de sérieux sujets de discussion. Mais ce n'est point en général sur ce terrain pratique, on est obligé de le reconnaître, et les délégués des *Trad's Unions* venus récemment à Paris ont dû le constater, que se placent les promoteurs et les orateurs des réunions publiques ouvrières.

Presque toujours ces réunions sont exclusivement consacrées aux excitations tapageuses, à l'appel à la force, à l'annonce d'une prochaine révolution sociale et à la prédication des utopies communistes. Nous désirerions vivement, dans l'intérêt des travailleurs, qu'il en fût autrement pour le meeting annoncé de dimanche ; mais les termes dans lesquels la convocation à ce meeting a été faite laissent peu d'espoir à cet égard. Aussi ne serions-nous pas surpris que les ouvriers ne répondissent que dans de très faibles proportions à l'appel qui leur est adressé, car la population ouvrière de Paris commence à se rendre compte du néant de toutes ces déclamations révolutionnaires et communistes, lesquelles n'ont aucune valeur pratique, et qui, par le désordre qu'elles jettent dans les esprits, sont plus de nature à reculer qu'à avancer la solution du grand problème économique des rapports du travail et du capital.

LA REVISION

On lit dans le *Telegraph* :

« Si le projet de révision que le gouvernement compte déposer sur le bureau du Sénat n'est pas encore complètement rédigé, ses principales dispositions sont déjà arrêtées, au moins dans la pensée de M. le président du conseil.

» Il y a quelques temps déjà, M. J. Ferry, instruit par l'expérience de M. Gambetta, a fait pressentir les membres les plus influents de la Chambre haute sur le maximum des concessions que le Sénat serait disposé à faire ; des échanges de vues qui se sont produites sur ce point, il résulte que les bases du nouveau projet, projet personnel à M. Ferry, seraient les suivantes :

» L'article 7 de la loi constitutionnelle du 27 février 1875 serait modifié. L'inamovibilité serait supprimée :

Les sénateurs inamovibles que l'Assemblée nationale a légués au Sénat ou qui ont élus par le Sénat lui-même seraient conservés, cela va sans dire ; mais au fur et à mesure qu'une vacance se produirait dans les rangs des inamovibles par décès, démission ou autre cause, il serait pourvu au remplacement de l'inamovible par le Sénat.

» Le nouveau sénateur ne serait élu que pour neuf ans. C'est l'égalité du mandat rétablie entre les sénateurs recrutés dans le Sénat, et les sénateurs des départements et des colonies.

» Cette disposition n'a pas laissé que de soulever de pressantes objections; mais, M. Jules Ferry aurait paraît-il triomphé des scrupules de ceux de ses amis qui se sont chargés de défendre au Sénat le projet de revision.

» La seconde modification apportée aux lois constitutionnelles porte sur l'article 14 de la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés : elle consiste dans l'inscription pure et simple du scrutin de liste dans la Constitution. »

LA BONNE PRESSE

Le *Monde* reçoit la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Bien des fois déjà l'on s'est plaint des difficultés qui entravent la diffusion de la bonne presse. Parmi les obstacles qu'elle rencontre, il faut placer au premier rang l'indifférence de beaucoup de catholiques. Sans souci des droits de la conscience et de la vérité, ils s'abandonnent à des journaux hostiles à la religion, sans parler des feuilles dont la morale facile est un danger des plus graves, que leurs informations mondaines et trop souvent indiscrètes ou scandaleuses sont loin de contrebalancer. Bien des remèdes ont été proposés. Le projet suivant, que je trouve dans le *Mercure de Westphalie*, me semble mériter d'être pris en considération.

Les statuts de cette Société nouvelle ont au moins l'avantage d'être courts et pratiques,

» Article 1er. — Cette Société a pour but la plus grande diffusion possible des journaux et des revues catholiques.

» Art. II. — L'entrée dans cette Société a lieu *sans avis, sans carte d'admission, sans cotisation* par un simple acte de la volonté.

» Art. III. — Tous ceux qui en font partie prennent l'engagement personnel: 1° de demander un journal catholique dans tous les hôtels ou cafés où ils entrent ; 2° d'acheter au moins une fois un journal catholique dans chaque voyage qu'ils font ; 3° de presser leurs connaissances de s'abonner à des publication catholiques.

» Art. IV. — La Société est indissoluble.

Voici quelques passages de l'exposé des motifs. Leur application en France est facile :

« Tels sont les statuts courts, mais clairs et simple de la « Société pour la diffusion de la presse catholique », fondée par quelque jeunes gens sous l'impulsion de l'Assemblée générale de Dusseldorf. Elle a trouvé déjà de nombreuses adhésions, et elle est appelée à une extension immense. Ce n'est pas par centaines, mais par centaines de mille que l'on devra compter ses membres. Elle ne demande aucune cotisation ; elle ne tient aucune assemblée; elle opère en silence ; elle est hors de l'atteinte de la police, et de toute la loi sur les réunions. Elle n'exige ni signature, ni carte d'admission; elle se borne à faire appel au sentiment et au courage des catholiques. Nous publions ses statuts afin que cette idée, qui n'est pas neuve, mais qui revêt une forme pratique, s'étende au-delà du lieu de son origine et parvienne à tous les catholiques. La presse est une grande puissance, c'est la première de toutes. Mais cette terrible puissance, qui la gouverne? L'esprit anti-chrétien, le libéralisme, la loge.

Un déluge de publications propres à déchristianiser, à démoraliser, se répand tous les jours sur l'Allemagne dans des centaines de mille de feuilles périodiques. Leur haleine empoisonne les sentiments chrétiens de la jeunesse ; leur langue mentense dénature la vérité historique ; leur nombre étouffe les esprits dans l'indifférence pour tout ce qui est sacré. Cette presse, nous la combattrons énergiquement. Nous savons que ce siècle veut et doit lire ; mais nous voulons une presse catholique, ou du moins chrétienne. Le Juif demande son journal dans toutes les gares ; pourquoi le catholique n'exige-t-il pas le sien dans ses voyages et à son hôtel ? Nous le savons bien : même dans les pays catholiques, on ne peut trouver des journaux catholiques. Pourquoi ? Parce que les voyageurs catholiques sont trop modestes ou trop indifférents.

Nous condamnons cette indifférence, comme exagérée et dangereuse. Pourquoi, dans les hôtels, ne trouve-t-on ordinairement aucune feuille catholique ? Parce que les catholiques se contentent de la prose libérale que des hôteliers libéraux et francs-maçons leur imposent. Déposons, repoussons cette pernicieuse modération. Les esprits ne seront chrétiens qu'autant que la presse le sera. De son côté, la presse chrétienne ne peut être une puissance intellectuelle que si elle entre victorieusement dans les établissements publics comme dans la famille. Tel est le but que se propose cette nouvelle Société. Puissent tous les catholiques qui liront ces lignes en devenir membres, la répandre ! et puisse cette Société prouver bientôt son efficacité par un nouvel essor de la presse catholique ! »

UN SCANDALE.

On lit dans la *France* :

Nous recevons de Saïgon le texte du discours prononcé par M. Charles Thomson, gouverneur de la Cochinchine, à l'ouverture du conseil colonial, le 26 novembre 1883. Ce discours est accompagné d'annotations de notre correspondant particulier, qui l'éclairent.

M. Thomson parle naturellement de la prise en ferme du commerce de l'opium au Cambodge.

Un premier point attire l'attention, c'est que la ferme a dû commencer à fonctionner à partir du 1er janvier. Or, à cette date, incontestablement, le traité entre la France, représentée par M. Thomson, et le roi Norodom n'avait pas été ratifié par le Parlement ni par le président de la République. Le mépris de notre gouvernement et de ses représentants au loin pour les droits constitutionnels est ainsi de nouveau prouvé.

Il paraîtrait que ce résultat, dont M. Thomson signale l'importance, n'a pas été obtenu sans difficultés. Le gouverneur a dû menacer le roi Norodom de rompre toutes relations avec lui, pour obtenir la ferme de l'opium, après s'être vu refuser celle des douanes.

Un passage du discours nous fait prévoir un scandale qu'on s'efforcera certainement d'étouffer. Il y avait déjà des fermiers de l'opium au Cambodge, lesquels étaient probablement des Européens, Français, Anglais ou Hollandais; on leur offre, paraît-il, une indemnité fixée d'après un « sentiment de généreuse équité » mais ils n'acceptent pas, et veulent plaider.

Une fois de plus, nous demandons: où nous entraînent les opportunistes. Tout cela est profondément immoral, honteux pour la France, et sent le tripotage à quatre mille lieues.

CRÉDIT POUR LE TONKIN

On lit dans la *Patrie* :

A partir de demain 10 janvier, les divers crédits ouverts pour l'expédition du Tong-King (20 millions) se trouveront épuisés

Une demande de nouveaux crédits s'élevant à 30 millions sera, en conséquence, présentée le 15 courant à la Chambre : ces 30 millions devront faire face aux dépenses jusqu'au 15 avril.

On remarquera l'irrégularité du procédé qui consiste à ne demander l'ouverture de crédits qu'après épuisement complet des ressources votées par le Parlement.

Il est à souhaiter que le cabinet se mette en mesure de déposer vers la fin de mars la demande de crédits supplémentaires destinés à couvrir les dépenses de l'expédition du Tong-King à partir du 15 avril.

De la sorte, les Chambres pourront voter la nouvelle somme de 30 millions jugée nécessaire, avant que les 30 millions qui vont être demandés en janvier soient entièrement dépensés.

Si nos lecteurs étaient surpris de la rapidité avec laquelle viennent de disparaître les 20 millions votés récemment, nous leur dirions qu'au moment du vote il y avait 13 millions 500,000 francs déjà dépensés, dont 3 millions pour reconstituter les approvisionnements enlevés aux arsenaux.

Il ne restait, en fait de ressources disponibles, que 6,500,000 fr., susceptibles seulement de subvenir aux dépenses jusqu'au 10 janvier.

C'est ce que nous avons dit plus haut.

M. Grout, candidat conservateur, dans la 3e circonscriptions de la Seine-Inférieure, vient d'adresser aux électeurs une circulaire dont nous reproduisons les morceaux principaux :

Messieurs les électeurs,

La situation politique s'aggrave de jour en jour.

A l'extérieur, — pas d'alliances, — l'Europe nous regardant d'un œil de défiance.

A l'intérieur, l'oppression des droits les plus respectables que la République devait nous garantir ; — la proscription religieuse, — après elle, les proscriptions dans l'armée, — et après les proscriptions dans l'armée, les proscriptions dans la magistrature. En matière d'instruction publique, l'autorité et la liberté du père de famille méconnues ; la morale telle que l'entend l'instituteur substituée à la morale chrétienne.

Au point de vue économique, le commerce et l'industrie, victimes des traités qui nous lient avec les grandes puissances, condamnés à lutter péniblement contre la concurrence étrangère — l'agriculture aux abois, et nos budgets aboutissant non plus à des expédents de recettes, mais au déficit.

Et comme si ce n'était pas assez de sujet d'inquiétude, voici de vagues projets de révision de la constitution qui peuvent remettre en question l'organisation des grands pouvoirs publics et sur lesquels il est impossible de s'expliquer dès à présent, parce qu'on n'en connaît ni la nature ni l'étendue.

C'est contre cette situation menaçante qu'il faut à tout prix réagir, et sous ce rapport l'élection du 20 janvier aura une importance beaucoup plus grande que celle qui s'attache ordinairement à une élection partielle.

Si le résultat du scrutin m'est favorable, vous empêcherez, soyez-en convaincus, beaucoup de mal de se commettre et vous arrêterez ou atténuerez le mal qui se commettait déjà dans notre circonscription.

Si le résultat du scrutin m'était contraire, mon insuccès serait la consécration des abus que je viens de vous signaler.

Electeurs,

Aux dernières élections départementales, une des notabilités du parti républicain, voyant la majorité considérable que j'avais obtenue, s'est écrié : « *Les campagnes nous échappent* », rien de plus juste, messieurs ; mais ce ne sont pas seulement les campagnes, ce sont aussi les villes qui viennent à nous.

Donc, confiance et énergie.

Pas d'abstentions.

C'est à vous qu'il appartient de sauver la situation.

J. Grout,
Membre du conseil général de la Seine-Inférieure.

SOLDAT ET CHRÉTIEN

On écrit de Châlons :

« Mardi 1er janvier, à neuf heures et demie du matin, l'évêque et le clergé de Châlons ont été reçus par le général Février, commandant le 6e corps d'armée, dit la *Semaine Religieuse*. L'évêque offrit ses vœux et ceux de son clergé au général, au pays, à l'armée. Nous avons, nous autres prêtres, ajouta l'évêque, un mot que nous aimons à redire : « La France sera chrétienne ou elle ne sera pas ; » mais nous ajoutons volontiers : « La France sera militaire ou elle ne sera pas. » Puis, il remercia le général du précieux concours que Mme Février prête aux bonnes œuvres. Le général a donné à l'évêque l'assurance de ses sentiments bienveillants pour le clergé. « Je vous remercie, Monseigneur, ajouta-t-il, des bonnes paroles que vous avez prononcées pour l'armée : elle fera tout ce qui lui sera possible pour relever le pays ou du moins pour le maintenir à la place qu'il occupe, en attendant qu'il puisse occuper un rang supérieur. »

REVUE DE LA PRESSE

Le *Français* s'adresse en ces termes à la *Gazette de France* :

Il n'est ni dans nos habitudes ni dans notre caractère de nous soustraire à la responsabilité de nos actes et de nos paroles. Cette responsabilité, au contraire, nous la revendiquons, à la condition cependant qu'il s'agisse de paroles et d'actes qui soient bien à nous. La *Gazette de France* ne paraît pas entendre des choses de la sorte. Faisant allusion à de récentes réflexions publiées par nous sur le parti monarchique, le journal de M. Janicot écrit : « Nous avons demandé au *Français* de dire aux royalistes quel devait être, quel pouvait être leur chef, dès qu'il ne voulait pas que ce fût M. le comte de Paris. Le *Français* ne nous a pas répondu. » Or, rien de moins exact que cette assertion ni rien de plus immérité que ce reproche.

Si nous n'avons pas répondu à la question de la *Gazette de France*, les raisons de notre silence sont simples. On imagine même que notre contradicteur est à cet égard beaucoup moins ignorant qu'il ne feint de l'être. N'est-il pas évident que M. le comte de Paris est le seul chef des monarchistes, et ayant pris vingt fois le soin, d'ailleurs assez inutile de le déclarer, une nouvelle répétition de ce lieu commun nous a puru superflue Il y a mieux ; au cours des réflexions mêmes auxquelles M. Gustave Janicot veut bien faire allusion et sur lesquelles il s'appuie pour nous accuser de ne pas « dire aux royalistes quel doit être, que peut être leur chef », il est loisible à chacun de lire cette déclaration catégorique. On nous excusera de la rappeler.

« Le parti monarchique, disions-nous, » que les sottises ou les folies de la vraie » République grossissent chaque jour » des mécontents et des désabusés qu'elles » font à un chef prudent, avisé et actif. » Le petit-fils du roi Louis Philippe, M. » le comte de Paris, chef actuel de la » maison de France, ne se dérobera pas » aux devoirs que lui imposent son nom » sa situation et le passé de siens. Nous » en avons pour garant le langage qu'il » tenait le 5 août 1873 en abordant M. le » comte de Chambord. Non content de » déclarer que la monarchie est la seule » forme de gouvernement capable d'opérer le salut d'un pays comme la France, » et que la seule monarchie possible est » celle qui repose sur le principe héréditaire, il ajoutait un vœu. Il souhaitait à la France elle-même de comprendre ainsi son intérêt et de le manifester sans ambiguïté.

» Puisse donc la France faire dans » cette œuvre de sa propre restauration, » et le plus tôt possible, la part qui lui revient. M. le comte de Paris fera » aussitôt la sienne et toute la sienne. »

Ce langage est-il assez clair, et de bonne foi peut-on s'en autoriser pour nous qualifier « d'organe de l'abstention royale », nous accusant par surcroît à la fois « de ne pas oser dire que M. le comte de Paris est le chef des monarchistes et de ne pas vouloir que ce soit lui ? » Si M. Janicot nous a lu, et il est trop sérieux et trop consciencieux pour parler de ce quil ne sait pas, où donc avait il ce jour-là les yeux et l'esprit ?

Mais, alors même que nous n'aurions pas désigné aussi souvent et en termes aussi précis M. le comte de Paris comme le chef du parti monarchique, nous n'en aurions guère moins sujet d'être surpris des questions de la *Gazette de France*. Il se peut qu'en nous prenant ainsi directement à partie notre contradicteur estime nous faire un honneur ; la vérité nous oblige à décliner un hommage qui ne nous est pas dû. Assurément, nous salons et nous proclamons en la personne du petit-fils du roi Louis-Philippe notre seul et unique chef ; son esprit prudent, avisé, son « violent amour » de la France, le sentiment profond de son devoir et la façon particulièrement heureuse dont il a jusqu'ici profité des occasions nous inspirent pleine confiance pour l'avenir; mais nous ne sommes ni ses confidents ni ses conseillers, et encore moins ses maîtres.

Si donc M. Janicot n'est pas satisfait de l'état actuel du parti monarchique s'il croit bon d'insister sur le découragement de ses amis, à supposer qu'il n'exagère pas le mal, et enfin s'il estime habile d'accuser un manque ou une inhabileté de direction, au lieu de s'en prendre au *Français*, que ne porte-t-il ses griefs et ses plaintes à M. le comte de Paris ? La *Gazette de France* est tout aussi investie et qualifiée que le *Français* pour cet office. Quant à nous, nous le répétons à M. Janicot, nous n'avons pas pour mission de parler pour le prince et en son nom.

Soldats dans l'armée monarchique nous combattons à notre poste, faisant le mieux possible, dans toutes les circonstances et sur tous les points menacés, face à nos adversaires, sans nous retourner, au milieu de la mêlée et sous l'œil de l'ennemi, contre le chef suprême. Il est sans doute d'autres façons de comprendre et de pratiquer le devoir d'un monarchiste, mais telle est la nôtre. Ainsi nous croyons servir la cause de la monarchie au moins aussi efficacement que ceux qui préfèrent signaler des défaillances, d'ailleurs à nos yeux peu visibles, accuser le commandement supérieur et crier à la fin de tout.

Eugène Dufeuille.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Paris, 9 janvier.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet le télégramme suivant, daté de Hong-Kong, le 9 janvier, à midi et demi, et de Hanoï, les 27 et 31 décembre :

« Aujourd'hui 27 décembre, les magasins de l'artillerie, à Hanoï, ont éprouvé un commencement d'incendie. Les pertes de matériel sont peu considérables, et seront remplacées, sous quinze jours, par des envois de Saïgon apportés par l'*Aveyron*.

» Des renseignements précis portent à plus de quatre cents tués et six cents blessés les pertes de l'ennemi à la prise de Son-Tay.

» Liou-Vinh-Phuoc et son lieutenant sont parmi les blessés.

» Plusieurs officiers chinois ont été tués.

» Nos blessés sont généralement bien, la température étant favorable à leur guérison.

» L'ennemi a laissé entre nos mains 89 pièces de canon en bronze ou en fonte, dont 7 rayées; 400 kilogrammes de dynamite et 150,000 cartouches pour fusils Remington et Winchester. »

On télégraphie de Hong-Kong, 9 janvier, à l'*Agence Havas* :

« Des nouvelles d'Hanoï, en date du 2 janvier, annoncent qu'une explosion a eu lieu dans cette ville le 28 décembre. Deux batteries d'artillerie ont été presque détruites; un artilleur a été tué et deux autres blessés. Les dégâts causés à la caserne et aux maisons voisines sont assez considérables. Les causes de cette explosion sont purement accidentelles.

» 2,000 Annamites ont attaqué, le 28 décem